



AVIS D'INSCRIPTION

CHEMINEMENT ANTÉRIEUR		DATE DE LA RÉUNION	CHEMINEMENT ULTÉRIEUR	
CE		CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)	CA	
SCR		COMITÉ EXÉCUTIF (CEX)	CEX	
CONSEIL ACADÉMIQUE		COMMISSION DES ÉTUDES (CE)	CE	
COMITÉS DU CA		SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES (SCR)	UQ	
AUTRE		COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE (CVE)		X

- DOSSIER CONFIDENTIEL
- DOSSIER SOUS EMBARGO (confidentiel temporairement)

- Pour adoption
- Pour recommandation
- Pour information

Intitulé du dossier Bilan du programme de subventions 2025-2026	Point 4.3.2
--	----------------

Responsable du dossier Jonathan Giguère Directeur intérimaire Services à la réussite et à la vie étudiante	Signature 	Date
--	---------------	------

Préparé par
Simon Charron, conseiller à la vie étudiante

Orientation(s) du Plan stratégique 2024-2029 visée(s), si applicable :		
<input type="checkbox"/> Santé	<input type="checkbox"/> Quartier latin	<input checked="" type="checkbox"/> Expérience étudiante
<input type="checkbox"/> Recherche, création et innovation	<input type="checkbox"/> Langue française	<input type="checkbox"/> Performance organisationnelle

DOCUMENTS ANNEXÉS

Le Service des affaires juridiques a déclaré ce contrat, ce règlement ou cette politique, ainsi que le projet de résolution, adéquats quant à leurs aspects juridiques. Le contenu du présent avis d'inscription ou de tout autre document y ayant été joint ne fait pas partie de cette vérification juridique.

SI CE DOSSIER EST CONFIDENTIEL, VEUILLEZ EN PRÉCISER LES MOTIFS
SI CE DOSSIER EST SOUS EMBARGO, VEUILLEZ PRÉCISER LES CONDITIONS DE LA LEVÉE DE CET EMBARGO

Origine, objectifs, catégories et volets du programme de subventions

Le programme de subventions a été institué en 2002 par la résolution 2002-CVE-111 du Comité de la vie étudiante, puis modifié en 2004, 2012, 2014 et 2018. Il est appliqué par le Comité de financement des projets étudiants, institué par le Comité de la vie étudiante. Le comité comprend quatre représentantes et représentants étudiants, issus des associations étudiantes facultaires et des groupes étudiants reconnus, ainsi que deux représentantes et représentants institutionnels. Le directeur du Bureau des affaires étudiantes en assure la présidence. Le budget annuel historiquement de 140,000\$, soutient les organisations étudiantes reconnues selon la politique 32 et la politique 51. Le programme prévoit des modalités d'attribution spécifiques, tient compte des ressources existantes et favorise les partenariats.

Objectifs du programme :

- Permettre aux étudiantes et aux étudiants de réaliser un projet récurrent, inédit ou novateur;
- Faciliter l'émergence ou la consolidation de projets étudiants;
- Appuyer les projets interfacultaires ou interdisciplinaires;
- Favoriser la synergie entre les différents acteurs étudiants, administratifs et académiques;
- Encourager la convergence de projets thématiques touchant le milieu étudiant et la communauté de l'UQAM;
- Intensifier le taux de participation des étudiantes et des étudiants aux activités étudiantes de nature associative, collective et communautaire;
- Accroître le rayonnement de l'UQAM et la valeur de l'implication étudiante auprès de la communauté universitaire et environnante;
- Favoriser l'exploitation des connaissances et compétences acquises dans le cadre d'une activité d'enseignement devant être partagée avec la communauté et contribuer à animer la vie étudiante du campus;
- Promouvoir et soutenir l'implication étudiante en complémentarité à la mission académique de l'Université

Présentation des catégories et volets du programme de subventions

CATÉGORIE 1 - GROUPES ÉTUDIANTS (Politique 51 de l'UQAM)

Subventions spécifiques aux groupes étudiants (groupes candidats à la reconnaissance, groupes étudiants reconnus et groupes étudiants parapluies) – volets A à D seulement
Pourcentage de l'enveloppe : 64 %

VOLET A - PROGRAMMATION ANNUELLE DES GROUPES

Les projets étudiants présentés dans ce volet doivent favoriser l'atteinte des buts et objectifs pour lesquels le groupe a été constitué.

- Soutien aux activités de la programmation annuelle : kiosques, conférences, débats, projections, colloques, expositions, etc.
- Soutien à la mission du groupe : besoins spécifiques ou acquisition de matériel visant à soutenir directement la mission du groupe (site web, logiciels, matériel spécialisé, soutien technique, etc.)

VOLET B - PROJETS D'EXCEPTION ET D'ENVERGURE

* Pour les groupes étudiants reconnus et groupes étudiants parapluies seulement.

Ces projets doivent :

- Se distinguer de la programmation habituelle du groupe;
- S'organiser autour d'un thème dont les objectifs rejoignent la mission du groupe;
- Inclure, autant que possible, plusieurs activités (conférences, expositions, jeux, projections, kiosques d'information, spectacles, etc.);
- Intéresser ou s'adresser, autant que possible, à la communauté universitaire de l'UQAM;
- Permettre, autant que possible, une collaboration avec d'autres groupes internes ou externes à l'UQAM dont la programmation est accessible à la communauté étudiante de l'UQAM.

VOLET C - ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

* Pour les groupes étudiants reconnus et groupes étudiants parapluies seulement.

Un groupe étudiant reconnu ou parapluie peut déposer une demande tous les quatre ans pour l'achat d'un ordinateur fixe comprenant : une tour, un écran, un clavier, une tablette, une souris et une imprimante.

VOLET D - OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES DES GROUPES ÉTUDIANTS

Une enveloppe de 25 000 \$ est réservée afin de rembourser en partie ou en totalité les dépenses en lien avec les obligations administratives requises pour la saine gestion des groupes étudiants.

CATÉGORIE 2 - Associations étudiantes reconnues (Politique 32 de l'UQAM)

Subventions spécifiques aux associations étudiantes – volets E à J seulement .

Pourcentage de l'enveloppe : 36 %

VOLET E - PETITS PROJETS

Projets s'adressant spécifiquement aux étudiants membres d'une même association (conférences, expositions, débats, projections, kiosques, journal étudiant).

VOLET F - ACTIVITÉS SOCIALES

Activités sociales organisées par les associations étudiantes (activités d'accueil, gala, 5 à 7, repas thématique, activités de plein air, cocktails, etc.).

Un maximum de 4 % de l'enveloppe budgétaire allouée à la catégorie 2 est attribué à l'ensemble des demandes reçues pour ce volet.

VOLET G - GRANDS PROJETS & activités de PROLONGEMENT ACADÉMIQUE

LES GRANDS PROJETS doivent :

- Stimuler la vie étudiante;
- Intéresser, autant que possible, la communauté de l'UQAM;
- Permettre, autant que possible, la collaboration avec d'autres associations étudiantes;

Exemples : Séries de conférences, symposium, spectacles, etc.

ACTIVITÉS DE PROLONGEMENT ACADÉMIQUE

Ces projets doivent exploiter et faire rayonner les connaissances et compétences, acquises dans le cadre d'une activité d'enseignement, pouvant être partagées ou diffusées.

Exemples : exposition de finissant.es, colloques, conférences, etc.;

FONDS DESJARDINS de soutien aux activités de prolongement académique (VOLET G.S)

Le Fonds Desjardins financera 4 projets à hauteur de 2 000 \$ chacun.

VOLET H - UQAM HÔTESSE | ACTIVITÉS INTERUNIVERSITAIRES

Organisation de colloques, de jeux ou de concours interuniversitaires qui sont crédités, ou non, dans le cadre d'un cours ou d'un programme d'études. Les organisateurs doivent faire la démonstration que la programmation est principalement à caractère académique.

VOLET I - DÉLÉGATIONS | ACTIVITÉS INTERUNIVERSITAIRES

Envoi de délégations à des colloques, des jeux ou des concours interuniversitaires qui sont crédités dans le cadre d'un cours ou non. Les organisateurs doivent faire la démonstration que la programmation est principalement à caractère académique.

VOLET J - AIDE À L'ATTEINTE DES OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES DES ASSOCIATIONS RECONNUES SELON LA POLITIQUE 32 DE L'UQAM

* Les associations facultaires ne sont pas admissibles aux subventions du volet J.

Aide aux associations, à l'exception des associations étudiantes facultaires, qui éprouvent des difficultés à atteindre leurs obligations administratives. Pour être éligible à ce volet, une association étudiante doit recevoir moins de 3 000\$ par année en cotisation étudiante. Exceptionnellement, une association qui reçoit plus du seuil fixé, mais qui éprouve des difficultés financières temporaires, peut présenter une demande au comité en explicitant sa situation et les moyens qui seront entrepris pour régulariser celle-ci.

Bilan de l'année 2025-2026

Pour l'année 2025-2026, une somme de 190 781 \$ a été octroyée au programme de subventions des Services à la réussite et à la vie étudiante par le Comité de financement des projets étudiants (CFPE). Ce montant est composé : du montant de base de l'enveloppe initiale, soit 140 000 \$, d'un montant de 44 674 \$ représentant le montant des subventions non utilisées en 2024-2025 qui furent remboursées en plus d'un montant de 6 900 \$ offert par Desjardins. Ce dernier montant résulte d'une entente conclue entre les Services à la vie étudiante et Desjardins visant à financer des initiatives étudiantes à vocation académique en finançant dans une proportion de 100% les demandes qui se sont démarquées.

Au total, 215 demandes de subvention ont été déposées dans le délai prescrit et 210 ont été recommandées par le comité afin d'obtenir une subvention. Ces recommandations font suite à l'analyse des demandes afin de valider le respect des objectifs et des dépenses admissibles des projets présentés.

Subventions octroyées aux groupes et associations étudiantes

	Nombre de demandes financées	Subventions octroyées	Pourcentage de financement des demandes
Groupes étudiants	68	118 550 \$	98%
Volets A, C & D	55	96 534 \$	100%
Projet d'exception et d'envergure - volet B	13	22 016 \$	90%
Associations étudiantes	142	72 231 \$	51%
Volets E, G, H & I	109	58 396 \$	45%
Activités sociales - Volet F	21	2 935 \$	37%
Obligations administratives - Volet J	8	4 000 \$	100%
Fonds Desjardins, prolongement académique - Volet G.S	4	6 900 \$	100%
Total	210	190 781 \$	73%

Ajustements qui seront apportés au programme de subventions des projets étudiants 2026-2027 :

AJUSTEMENT 1 :

Ajouter la possibilité de financer la couverture d'assurance des groupes étudiants candidats à la reconnaissance dans les dépenses admissibles du Volet D - Obligations administratives. À titre indicatif, les groupes reconnus et les groupes parapluies bénéficient déjà de ce financement.

Exemple de 4 projets subventionnés par le programme de subvention en 2025-2026:

1) Titre du projet: La Journée mondiale du théâtre (JMT)

Organisation étudiante: Association des étudiants de la maîtrise en théâtre (ADÉMAT) & l'association des étudiants du module de théâtre (AÉMAD)

Description du projet: La Journée mondiale du théâtre, organisée par l'ADÉMAT en collaboration avec l'AÉMAD, est un événement-phare visant à rassembler les énergies créatives des étudiantes et des étudiants de l'École supérieure de théâtre: jeu, scénographie, marionnettes, enseignement, études théâtrales. Cette journée célèbre la vitalité du théâtre uqamien en mettant de l'avant la pluralité des pratiques et en favorisant le dialogue entre théorie et création. La journée propose une causerie étudiante, des ateliers disciplinaires et un cabaret d'essais mettant en valeur les créations étudiantes. L'événement favorise les échanges, la collaboration interprogramme et la vie associative.

2) Titre du projet: Alloco Bissap

Organisation étudiante: Association des étudiants africains (ASEA)

Description du projet: Alloco bissap est le principal événement annuel de l'ASEA UQAM. La soirée clôt l'année universitaire et souligne la réussite de la communauté africaine sur le campus. Elle marque le passage de flambeau entre l'exécutif sortant et l'équipe 2026-2027. L'événement valorise les cultures africaines par des remises de prix, des performances artistiques et des dégustations culinaires. Il met en lumière la fierté, l'excellence et l'héritage africain au sein de l'association.

3) Titre du projet: Programme de formations doctorales

Organisation étudiante: Association étudiante du doctorat en administration (AEPHDA)

Description du projet Le programme de formations doctorales de l'ESG UQAM vise à enrichir la formation académique des doctorantes et doctorants. Il complète le parcours doctoral en abordant des dimensions du métier d'enseignant-chercheur peu couvertes.

Les formations portent notamment sur le financement, la méthodologie, l'écriture scientifique et les trajectoires professionnelles. Le projet contribue à réduire les inégalités d'accès à l'information et aux réseaux académiques entre les personnes étudiantes. Offertes par des personnes spécialisées, les formations sont accessibles et enregistrées.

Elles soutiennent la réussite, la persévérance et des pratiques responsables en enseignement et en recherche.

4) Titre du projet: Spect'AC 2025-2026

Organisation étudiante: Association étudiante de l'unité de programme d'animation et recherche culturelle (AEUPAC)

Description du projet Le Spect'AC est le spectacle annuel de variétés du programme d'Action culturelle. Mettant de l'avant les arts de la scène, il permet aux étudiant.es d'Action culturelle de faire découvrir leurs talents à leurs collègues. Il s'agit d'un événement rassembleur qui permet aux étudiant.es d'Action culturelle de partager un beau moment ensemble tout en célébrant la créativité des personnes au sein du programme. Dans le même sens que les idées véhiculées par le programme d'Action culturelle, le Spect'AC contribue à une démocratisation de la culture en offrant un spectacle accessible et à bas prix pour le grand public, que ce soit les étudiant.es de la communauté uqamienne, les passionné.es des arts de la scène, etc.